15/03/2023

Question écrite de Yoann Gillet, député,
à M. Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports

M. Yoann Gillet interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports sur le niveau du trafic ferroviaire de marchandises sur la ligne ferroviaire passant dans le centre-ville de Nîmes.

En effet, alors qu'il existe une ligne de contournement entre Nîmes et Montpellier (C.N.M) pour le fret ferroviaire, la pertinence de continuer à faire transiter les marchandises par le centre-ville nîmois se pose.

Monsieur le député souligne l'aberration que constitue la sous-exploitation de la ligne de contournement qui a coûté plus de deux milliards d'euros (y compris les gares et autres travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF). La réalisation de cette ligne devait répondre à un double objectif : assurer le délestage de l'axe ferroviaire classique qui passe par le centre-ville de Nîmes, et réduire les risques en cas d'accident impliquant des marchandises dangereuses.

Or, et comme le dénonce à juste titre l'association Fret sous Silence, la sous-exploitation de cette ligne est aujourd'hui encore une réalité, tandis que la SNCF reste sourde aux préoccupations légitimes des citoyens. Alors que l'État lui aussi reste muet sur le sujet, il est d'intérêt général et d'une importance capitale que ce sujet soit traité dans les plus brefs délais par les autorités compétentes.

Précisément, cette inaction pourrait se révéler dramatique pour les Nîmois. En effet, parmi les convois qui transitent par le centre-ville de Nîmes, l'on retrouve des marchandises dangereuses (chimiques, explosives, inflammables). En cas d'accident ferroviaire, les habitants seraient les premiers exposés avec des conséquences humaines dramatiques.

M. le Député alerte donc le ministre sur le danger pour la population que représente le transport de marchandises dangereuses au sein du centre-ville.
Cette situation apparaît d'autant plus absurde que la ligne de contournement a été construite dans l'optique d'accueillir ce type de marchandises dangereuses et de limiter les dégâts humains et environnementaux en cas d'accident.

M. le Député demande donc à M. le Ministre des explications quant à la sous-exploitation de la ligne de contournement Nîmes-Montpellier, et invite le ministre à lui fournir les informations relatives à la sécurité et à la sûreté des installations ferroviaires transitant par le centre-ville de Nîmes.

En outre, il enjoint le Gouvernement à la transparence envers les élus, les associations et les citoyens.